

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h00*

**Présents** : MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, LUDWIG Claude et SIMON Olivier  
MMES FIMBEL Katia, GOEPFERT Marie-Line, CARL Christelle, et WAFFLARD Stéphanie

**Absents excusés** : STARCK Régis, JURET Josiane, SUTTER Anne-Catherine, BAUMLE Myriam et  
HUMM Kévin

**Absents non excusés** : CHEVAL Guy

**Procurations :**

- Mme JURET Josiane à M. LUDWIG Claude
- Mme SUTTER Anne-Catherine à Mme GOEPFERT Marie-Line

**Secrétaire de séance** : Katia FIMBEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/10/2025
2. Périscolaire
3. Quart des crédits d'investissement
4. Questions financières
5. ONF – Etat d'assiette des coupes-année 2027
6. Location des salles
7. Compte-rendu des commissions
8. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés ainsi que les procurations données.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/10/2025**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer. Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections. Le procès-verbal est approuvé.

**POINT 2 – PERISCOLAIRE**

M. le Maire mentionne qu'un rendez-vous préalable a déjà eu lieu en présence des Adjoints et l'association « La Clé », représentée ce soir par M. Gugliuccielo, son directeur des accueils. Il l'introduit à l'assemblée et explique qu'il va présenter l'association, le projet ainsi que sa mise en œuvre. Il précise

que la commune a sollicité l'association pour un projet périscolaire, comprenant l'accueil de 34 enfants à midi et environ 15 le soir, qui se déroulerait dans la salle polyvalente. En ce qui concerne l'élaboration du budget, il évoque différents groupes de dépenses, tels que celles liées à la gestion courante, à l'alimentation et au personnel.

Après l'analyse des éléments financiers, il en ressort que le montant facturé s'élève à 49 300 €. Il est précisé que cette somme sera intégrée à la répartition des frais avec la commune de Michelbach-le-Haut. Pour la période de septembre à décembre, la contribution de la commune s'élève à 12 300 €. Ce calcul a été effectué en se basant sur les années précédentes, où 50 % des élèves d'Attenschwiller étaient accueillis, ce qui représente un total de 36 950 €. M. Allemann souligne que les 49 300 € concernent uniquement les frais liés à l'Association « La Clé ». Enfin, le Maire mentionne que la dotation des allocations familiales est en diminution.

M. Gugliuccielo souligne que des budgets prévisionnels sont établis de manière prudente et cohérente afin d'éviter toute surprise liée à l'évolution des dépenses. Le principal objectif de l'association, en collaboration avec les communes, est de favoriser la communication, l'échange et la discussion. Il mentionne avoir reçu quelques retours de parents concernant ce projet, notamment une inquiétude exprimée par certains parents d'Attenschwiller concernant la séparation des élèves entre ceux de la commune et ceux de Michelbach-le-Haut. Si la gestion du périscolaire est approuvée, l'ensemble des tâches administratives sera assumé par l'association. Enfin, le Maire demande quel serait le temps d'engagement, et il lui est répondu qu'il s'agit généralement d'un contrat d'une durée de 4 ans.

Mme Carl s'interroge sur la répartition du personnel entre les deux communes. Il lui est répondu qu'en premier lieu, les équipes ont été consultées pour connaître leurs attentes. À 95 %, la gestion sera assurée par les personnes déjà en poste, auxquels s'ajoutera un animateur actuellement en remplacement à Bartenheim. Le Maire évoque une prise de contact avec le service des transports de SLA, à qui il a présenté le projet. Ce dernier a indiqué que le marché du transport arrive à expiration, et qu'un nouveau marché sera conclu début 2026 avec le Département. Ce nouveau contrat inclura également le transport scolaire pour le périscolaire.

L'unité routière d'Altkirch a également été informée de ce projet et l'a validé. Elle se rendra dans la commune pour matérialiser l'arrêt de bus et le passage piéton en face de l'entreprise Runser Matériaux. Un devis estimatif a été réalisé pour les aménagements à prévoir. M. Allemann précise que certains éléments sont déjà en place, notamment les chariots de service.

M. Gugliuccielo présente plusieurs modèles d'équipements qu'il serait utile de posséder, en s'appuyant sur ceux présents dans d'autres structures, tels que des chaises, des tables, des claustras, une armoire avec serrure, un bac à livres, des patères, des rangements à chaussures, ainsi que du matériel de motricité. La plupart de ces éléments sont déplaçables, ce qui facilite leur rangement, notamment lorsque la salle est louée. Le coût total de cet investissement serait d'environ 11 400 €. M. Gugliuccielo précise qu'il ne s'agit que d'une proposition, ces équipements étant déjà utilisés dans d'autres structures. M. Allemann indique que, concernant également les travaux d'investissement, le WC situé à l'arrière sera adapté pour être réservé uniquement aux enfants, et que l'ensemble des ouvertures de portes à l'avant seront modifiées pour permettre l'installation de rehausse, tout comme les lavabos. M. Moser souligne que cet aménagement impliquera un entretien quotidien des locaux, qui sera sous la responsabilité de la commune. Des échanges s'engagent alors entre tous les membres présents.

M. le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux remercient M. Gugliuccielo pour son intervention et sa présentation. M. le Maire précise qu'une réunion aura lieu le 19/12/2025 dans la salle polyvalente, à laquelle seront conviés tous les parents de la commune pour présenter le projet.

L'association sera également présente à cette occasion. M. Allemann propose qu'il serait pertinent de condamner la petite pièce située au niveau de la scène afin d'y stocker le matériel, et de centraliser l'accueil des parents et enfants du périscolaire à cet endroit, afin que cette activité reste indépendante des autres usages de la salle.

### **POINT 3 –QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**

M. le Maire rappelle que chaque fin d'année la Trésorerie nous demande de délibérer quant à l'autorisation de payer des factures d'investissement jusqu'au vote du budget 2026 à hauteur du quart des crédits disponibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve l'autorisation de paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **POINT 4 –QUESTIONS FINANCIERES**

#### **4.1 : Subvention Lycée Mermoz**

M. le Maire indique avoir réceptionné un courrier de la proviseure du Lycée Mermoz dont il fait lecture. Il s'agit d'une demande de participation financière pour un voyage scolaire d'une semaine en Crète. Le coût total de ce séjour par élève s'élève à 1.200 €. M. le Maire propose d'octroyer le montant habituel pour ce type de demande à savoir 60 €/élève. Un élève est concerné pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve d'octroyer une participation financière au titre d'un voyage scolaire en Crète pour l'élève concernée qui réside dans la commune

Approuve le montant de 60 €

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **4.2 : Marquage axes principaux de la commune**

M. le Maire donne la parole à M. Allemann, qui rappelle au conseil municipal qu'il avait pris la décision d'installer une nouvelle signalisation. Il propose également de mettre en place un nouveau marquage au sol pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation dans la commune. Ce dispositif facilitera notamment la structuration des déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes, tout en renforçant la visibilité. Enfin, cette initiative s'inscrit dans la volonté de la commune d'aménager un environnement plus clair et plus agréable. Deux devis ont été reçus de l'entreprise Signature.

- Marquage à l'enduit pour un montant de 5.993,20 € HT soit 7.191,84 € TTC

- Marquage à la peinture pour un montant de 3.594,45 € HT soit 4.313,34 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la réalisation d'un marquage sur les axes principaux de la commune

Approuve le marquage à la peinture

Approuve le devis de de l'entreprise Signature pour un montant de 3.594,45 € HT soit 4.313,34 € TTC

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

### **POINT 5 – ONE-ETAT D'ASSIETTE DES COUPES-ANNEE 2027**

M. le Maire rappelle que ce point avait été reporté lors du dernier conseil municipal, faute d'éléments suffisants pour procéder au vote. L'ONF a transmis les informations nécessaires, que M. le Maire présente, notamment l'état prévisionnel des coupes, estimé à 7 439 €. Certaines parcelles devront être martelées, dont une de 4,26 hectares. Cependant, une autre parcelle a été exclue de cette liste, car des arbres y ont été plantés, rendant le martelage inutile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'état d'assiette des coupes 2027.

Autorise le M. le Maire à signer tous les documents afférents

#### **POINT 6 – LOCATION DES SALLES**

M. le Maire rappelle que la salle polyvalente est louée annuellement aux associations de la commune. Il arrive que des demandes de locations supplémentaires soient formulées. Il est donc nécessaire de délibérer sur le montant à demander pour ce type de location. M. Moser précise que ces demandes proviennent principalement de l'Association de basket et de badminton. Mme Fimbel indique que le basket utilise la salle pendant les vacances scolaires pour des stages d'une durée de cinq journées consécutives. Des échanges ont lieu entre les membres du conseil. Mme Fimbel propose d'établir un tarif de 40 € par journée supplémentaire. Après calculs au prorata, la proposition retenue est de facturer 50 € par journée supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve d'établir une tarification pour les journées supplémentaires de location

Approuve le montant de 50 € / journée supplémentaire

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Toujours dans le cadre de la location de la salle, M. le Maire informe le conseil municipal que l'association « Les Étoiles du Cabaret » a loué la salle comme les quatre années précédentes. Cette association avait son siège social dans la commune et bénéficiait, comme les autres associations de la commune, d'une location à demi-tarif une fois par an, conformément à une délibération de 2007, ainsi que d'une subvention annuelle. Depuis, l'association a déménagé à Mulhouse, et il lui avait été demandé de modifier ses statuts en conséquence, mais cela n'a jamais été réalisé. M. le Maire propose de revoir les éléments à fournir en mairie pour continuer à bénéficier des avantages offerts par la commune aux associations dont le siège est situé sur la commune.

M. Allemann lit un document de travail qui doit faire l'objet d'une délibération et qui précise les conditions qu'une association du village doit remplir pour bénéficier des différents avantages proposés. Concernant cette association en particulier, il est indiqué que depuis 2023, aucune location n'a été perçue. M. le Maire rappelle qu'au cours de la dernière manifestation, plusieurs participants ont souffert d'une intoxication alimentaire. Le document de M. Allemann est distribué aux membres. Des échanges s'engagent, et il en ressort qu'avant le prochain vote des subventions aux associations, il est important de définir clairement les modalités d'obtention de ces avantages.

M. Simon demande à l'assemblée si quelqu'un a également reçu un prospectus, rempli de fautes d'orthographe, annonçant la tenue d'un marché de Saint-Nicolas. Il précise qu'il a contacté le numéro indiqué sur le document, où l'on lui a confirmé que l'association « Les Cigognes » organisait cet événement. Mme Carl confirme que cette information a également été diffusée aux parents d'élèves. La mairie, quant à elle, n'a pas été informée de cet événement.

#### **POINT 8 --COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

M. le Maire donne la parole à Madame Fimbel, 1<sup>ère</sup> Adjointe qui indique que la commission de construction a été annulée. Aucun dossier d'urbanisme n'a été réceptionné en mairie.

## **POINT 9 -DIVERS**

### **9.1 : Illumination du sapin de Noël**

Mme Fimbel rappelle au conseil que la commune a invité les habitants à un lancement officiel des illuminations de Noël, qui aura lieu vendredi prochain. Elle précise que la Chorale Sainte-Cécile et la Musique Liberté seront présentes, et que le Saint-Nicolas fera une apparition à cette occasion. Les conscrits proposeront des boissons et des collations. Un journaliste sera également présent pour couvrir l'événement par le biais d'un article. En cas de pluie, la manifestation sera annulée.

### **9.2 : Remerciement**

M. le Maire fait lecture des remerciements transmis par Mme Denise Simon pour le panier garni qui lui a été offert.

### **9.3 : Cimetière**

M. le Maire donne la parole à M. Moser qui énumère l'avancée des travaux. A ce jour, les murs sont en place, va être mise en place sous peu la clôture. Des photos sont diffusées au conseil.

### **9.4 : Aire de jeux**

M. le Maire cède la parole à M. Allemann, qui informe que les travaux se poursuivront la semaine prochaine. Il reste encore à réaliser certaines bordures et fondations, notamment pour la gloriette. Il précise que la balançoire sera installée les 4 et 5 décembre. Il est encore possible de planter des arbres, mais en raison des conditions météorologiques, la plantation de gazon n'est plus envisageable pour le moment. Les chemins seront achevés une fois le gazon planté. Le carport sera livré le 17 décembre. Enfin, il indique qu'il va contacter l'entreprise Schertzinger pour la pose d'une caméra de vidéosurveillance, qui pourra être installée sur le mât.

### **9.5 : Sécurité rues Charles de Gaulle et Paris**

M. le Maire indique que les travaux approchent de leur achèvement. Il précise que l'entreprise chargée de la gestion des travaux a accumulé un important retard dans leur réalisation. Mme Carl mentionne avoir été sollicitée par un habitant qui lui a signalé l'absence d'un panneau de signalisation indiquant le sens de priorité aux écluses. Il sera pris les mesures nécessaires.

M. Moser souhaite féliciter Mme Wafflard pour l'article publié dans le journal L'Alsace le 22/11, mettant en valeur son engagement lors des cérémonies commémoratives de la Ville de Saint-Louis. Il souhaite également souligner que M. Robert Bubendorff a été désigné comme l'artiste le plus primé de la région.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16/01/2026 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30.

*Rimbel*  
Mme  
5